

Bande riveraine : comment déterminer la ligne des hautes eaux?

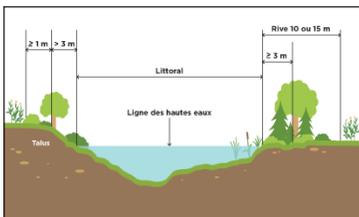
Vous êtes agriculteur ou habitez en zone agricole? Vous aimeriez vous conformer à la réglementation municipale ou tout simplement en faire plus pour l'équilibre naturel et la biodiversité du milieu hydrique?

Pour bien situer la bande riveraine réglementaire, il est essentiel de connaître et d'identifier les éléments qui permettent de délimiter la ligne des hautes eaux du cours d'eau.

La ligne naturelle des hautes eaux (LHE) représente le plus haut niveau atteint par l'eau lors des crues. Elle correspond à l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres. Grâce à cette méthode botaniste simplifiée, on peut déterminer la LHE en notant la présence de végétaux indicateurs et de repères physiques.

Il est également possible d'observer la LHE grâce à plusieurs autres indices :

- débris accumulés lors de la dernière crue (branches, végétaux morts, humidité, etc.);
- signes au sol (présence de sédiments, humidité, roches ou cailloux, etc.);
- traces ou lignes de démarcation de couleur sombre laissées sur les murs de soutènement, ponceaux, ouvrages de retenue des eaux ou par les encoches sur le tronc des arbres.



Si vous avez des questions ou que vous voulez obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter le conseiller à l'aménagement des rives de la MRC des Maskoutains au 450 774-3159. Vous pouvez aussi nous écrire à sectechniques@mrcmaskoutains.qc.ca

Les comités de bassin versant peuvent également offrir du support en ce qui a trait à la bande riveraine. N'hésitez pas à communiquer avec votre municipalité ou la MRC, afin de voir s'il existe un comité actif dans votre secteur. Vous pouvez leur écrire à cbv@mrcmaskoutains.qc.ca

Visitez la section bandes riveraines du [site Internet de la MRC](#) pour de plus amples informations.



Une belle bande riveraine, vue du ciel